

FICHE DESCRIPTIVE

REALISATION D'UN PUIS POUR L'ALIMENTATION DU BETAIL SUR LA COMMUNE DE GROSTENQUIN

Récépissé n° 57-2012-00142

GENERALITES

Maître d'ouvrage :

GAEC du Stade

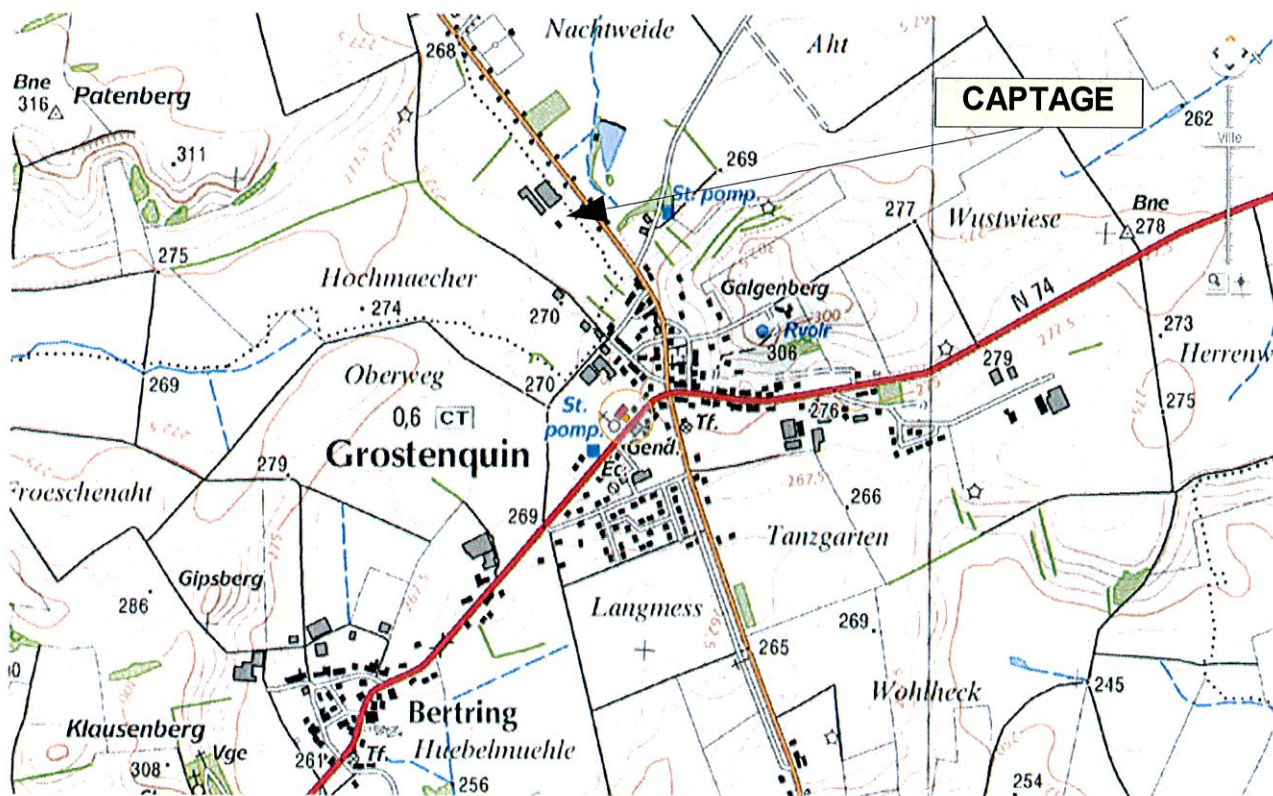
3 rue du Stade

57660 - GROSTENQUIN

Interlocuteur : M. Patrice LAMBINET

Tél : 03 87 01 77 61

Plan de situation du captage



IMPLANTATION DU FORAGE

Le forage sera implanté sur la parcelle 124 section n° 2, lieudit "Almert", sur la commune de GROSTENQUIN.

Le forage servira pour l'alimentation du bétail et le nettoyage des étables.

Les coordonnées Lambert II étendu sont les suivantes :

Coordonnées Lambert	X	Y
Captage	922 004 m	2 451 870 m

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

	Puits de pompage
Terrains traversés	Marnes rouges de Chanville du Keuper supérieur, Dolomie en dalles, marnes bariolées et grès à roseaux du Keuper moyen.
Aquifère exploité	Masse d'eau imperméable localement aquifère du Plateau lorrain versant Rhin (CG008)
Technique de forage	Marteau fond de trou avec tubage provisoire
Foration	Diamètre 180 mm
Équipement	Crépine à fentes ouverture 1 mm Diamètre 112/125 mm de 15 à 27 m
	Tube PVC plein : Diamètre 112/125 mm de 0 à 15 m
	Boîte à boues de 27 à 30 m
Profondeur finale	30 m
Extrados	Cimentation de 0 à 12 m
	Bouchon d'argile de 12 à 13 m Massif filtrant de 13 à 30 m
Tête d'ouvrage	Avant-puits maçonné avec margelle et capot métallique cadennassable
Essai de pompage	Pompage de dessalage max 12 h : Qmax = estimé à 7 m ³ /h - Rejet au sol à 30 m du puits

REGIME DU FORAGE

Le débit instantané sera compris entre 3 et 5 m³/h. Le fonctionnement sera de 3 à 4 h/j.

Le volume d'eau maximal annuel pompé sera de 5 500 m³.

Un compteur sera disposé sur la conduite de refoulement du puits de pompage.

Pendant la phase de réalisation des travaux de forage, les déblais de forage seront stockés à proximité de la machine.

Les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche.